

INFORMATIONS

du collectif des conseillers techniques

Envoyé le 8 décembre 2011 – N° 512

Admission sur liste « Espoir » et dans le Parcours de l'Excellence Sportive

La procédure d'admission dans le Parcours de l'Excellence Sportive débutera le 2 janvier 2012. Elle s'adresse aux sportifs âgés de 15 à 18 ans en 2013 (sportifs nés de 1998 à 1995) qui souhaitent :

- > Accéder à la liste Espoir,
- > Bénéficier d'une nouvelle inscription sur cette liste en 2012,
- > Accéder à une structure du PES 2012-2013 (Pôle Espoir, Dispositif Régional d'Excellence, Club d'Excellence, Pôle Excellence Outre-mer),

ATTENTION : Les athlètes déjà inscrits en liste Espoir en 2012 devront être à jour le 10 mars 2012 de leur Surveillance Médical Réglementaire (apprécié sur 12 mois glissants).

Les candidats devront se faire connaître en transmettant les informations suivantes :

NOM :

PRENOM :

Sexe :

Date de naissance :

Embarcation : Canoë ou kayak (ne pas indiquer C2)

Discipline :

Nom complet du Club :

L'ensemble de ces éléments doit être transmis au Conseiller Technique Sportif de leur région ou au Directeur du Pôle France de référence de leur club qui leur ouvrira un accès à l'espace haut niveau de l'extranet fédéral (<http://ffcanoe.cvf.fr/espaceHN/>). **Les candidats devront alors impérativement compléter ou remettre à jour la base de données fédérale avant le 29 février 2012.**

Lieux et horaires des tests

Les tests d'admission se dérouleront le samedi 11 mars et/ou dimanche 12 Mars 2012 sur les Pôles France sauf pour l'Inter Région Nord où ils se dérouleront sur la Base Nautique de Saint Laurent Blangy. Une information précisant les lieux et horaires précis de rendez-vous sera diffusée mi-février 2012 par les Directeurs de Pôle France aux athlètes inscrits.

INFORMATIONS

du collectif des conseillers techniques

Envoyé le 8 décembre 2011 – N° 512

Documents et matériel nécessaire

- > **Deux bateaux** (directeur et manœuvrier) et accessoires complets.
- > Prévoir obligatoirement **une tenue de course à pied** (dont short et chaussures) et de **muscultation** (dont chaussures de sport, serviette éponge).

Contenu et évaluation des tests

Le résultat de chaque épreuve sera noté de 0 à 5 et donnera lieu à l'établissement d'une note finale moyenne. La proposition d'inscription sur la liste nationale Espoir et la possibilité d'intégration d'une structure du PES de niveau 2 (accès au haut niveau) devront correspondre, à minima, aux notes moyennes ci-dessous :

Cadet 1 et 2			Junior 1			Junior 2		
Moyenne épreuves physiques	Moyenne épreuves physiques	Moyenne générale	Moyenne épreuves physiques	Moyenne épreuves physiques	Moyenne générale	Moyenne épreuves physiques	Moyenne épreuves physiques	Moyenne générale
Admissible PES	Liste Espoir	Liste Espoir	Admissible PES	Liste Espoir	Liste Espoir	Admissible PES	Liste Espoir	Liste Espoir
Note $\geq 1,40$	Note $\geq 1,50$	Note $\geq 2,50$	Note $\geq 1,90$	Note $\geq 2,00$	Note $\geq 2,62$	Note $\geq 2,40$	Note $\geq 2,50$	Note $\geq 2,75$

L'admissibilité sur liste Espoir prend en compte les notes des épreuves **physiques et générales**.

L'admissibilité en structure PES ne prend en compte que les notes des épreuves **physiques**.

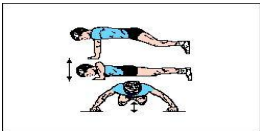
INFORMATIONS

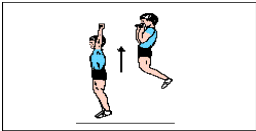
du collectif des conseillers techniques

Les épreuves Physiques

Envoyé le 8 décembre 2011 – N° 512

<p><u>Course à pied :</u> <u>5000 M</u></p> <p>Endurance physique et volonté</p>	<p><u>Protocole</u></p> <p>En confrontation directe sur piste</p> <p><u>Coefficient : 3</u></p>	Course à Pied	Hommes	Femmes
		A partir de 27:00	0	0
		de 26:00 à 26:59	0	1
		de 25:00 à 25:59	0	2
		de 24:00 à 24:59	0	3
		de 23:00 à 23:59	0	4
		de 22:00 à 22:59	1	5
		de 21:00 à 21:59	2	5
		de 20:00 à 20:59	3	5
		de 19:00 à 19:59	4	5
		moins de 19:00	5	5

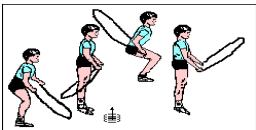
<p><u>Pompes</u></p>  <p>Force physique et volonté</p>	<p><u>Protocole</u></p> <p>Nombre maximum de pompes en 2 min.</p> <p><u>Coefficient :1,5</u></p>	Pompes	Hommes	Femmes
		0 à 15	0	0
		16 à 30	0	1
		31 à 45	1	2
		46 à 60	2	3
		61 à 75	3	4
		76 à 90	4	5
		à partir de 91	5	5

<p><u>Tractions</u></p>  <p>Force physique et volonté</p>	<p><u>Protocole</u></p> <p>Nombre maximum de tractions en 2 min.</p> <p><u>Coefficient :1,5</u></p>	Tractions	Hommes	Femmes
		0 à 3	0	0
		4 à 10	0	1
		11 à 15	1	2
		16 à 20	2	3
		21 à 25	3	4
		26 à 30	4	5
		à partir de 31	5	5

INFORMATIONS

du collectif des conseillers techniques

Envoyé le 8 décembre 2011 – N° 512

<p><u>Corde à sauter</u></p>  <p>Coordination et vigilance</p>	<p>Nombre de tours réalisés en 2 min. sans interruption (1 seul essai)</p> <p><i>Echauffement et entraînement préalable</i></p> <p><u>Coefficient : 1</u></p>
--	---

Corde à sauter	Hommes	Femmes
0 à 100	0	0
101 à 150	1	1
151 à 200	2	2
201 à 250	3	3
251 à 300	4	4
à partir de 301	5	5

<p><u>Détente verticale</u></p> <p>Explosivité</p>	<p><u>Protocole</u></p> <p>2 essais, pieds joints à une main</p> <p><u>Coefficient : 1</u></p>
---	--

Détente Verticale	Hommes	Femmes
moins de 41 cm	0	0
41 à 45	0	1
46 à 50	1	2
51 à 55	2	3
56 à 60	3	4
61 à 65	4	5
à partir de 66 cm	5	5

<p><u>Souplesse</u></p>	<p><u>Protocole</u></p> <p>Fermeture du buste, mesurée en cm en dessus ou en dessous des pieds</p> <p><u>Coefficient : 1</u></p>
--------------------------------	--

Souplesse	Hommes	Femmes
plus de 14	0	0
de 14 à 5	1	1
de 4 à -5	2	2
de -6 à -15	3	3
de -16 à -25	4	4
à partir de -26	5	5

INFORMATIONS

du collectif des conseillers techniques

Envoyé le 8 décembre 2011 – N° 512

Les épreuves de navigation

<u>2000 M</u> <u>avec un</u> <u>virage</u>	<u>Kayak ou</u> <u>Canoë</u>	2000 m	Kayak Homme	Kayak Femme & Canoë Homme	Canoë Femme
		<u>Coefficient : 2</u>	plus de 14:59,9	0	0
		14:15 0 14:59,9	0	0	1
		13:30 à 14:14,9	0	0	2
		12:45 à 13:29,9	0	0	3
		12:00 à 12:44,9	0	1	4
		11:15 à 11:59,9	1	2	5
		10:30 à 11:14,9	2	3	5
		09:45 à 10:29,9	3	4	5
		09:00 à 09:44,9	4	5	5
		moins de 09:00	5	5	5

<u>200 M</u>	<u>Kayak ou</u> <u>Canoë</u>	200 m	Kayak Homme	Kayak Femme & Canoë Homme	Canoë Femme
		<u>Coefficient : 2</u>	plus de 01:29,9	0	0
		de 01:25 à 01:29,4	0	0	1
		de 01:20 à 01 24,9	0	0	2
		de 01:15 à 01:19,4	0	0	3
		de 01:10 à 01:14,9	0	0	4
		de 01:05,0 à 01:09,9	0	1	5
		de 01:00,0 à 01:04,9	1	2	5
		de 00:55,0 à 00,59,9	2	3	5
		de 00:50,0 à 00:54,9	3	4	5
		de 00:45,0 à 00:49,9	4	5	5
		moins de 00:45,0	5	5	5

INFORMATIONS

du collectif des conseillers techniques

Envoyé le 8 décembre 2011 N° 512

<p><u>Parcours slalomé en eau vive classe II (10 portes)</u></p> <p><u>Coefficient : 2</u></p>	<p><u>Résultat du test (attribution d'une note de 0 à 5) selon les critères suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 : Trajectoire fluide et précise, efficacité et anticipation des actions - 4 : Bon contrôle du bateau, peu d'anticipation des actions - 3 : Parcours respecté avec beaucoup de difficulté, trajectoires approximatives - 2 : Pas de maîtrise du bateau, non respect du parcours imposé - 1 : Pas de maîtrise du bateau, non respect du parcours imposé - 0 : Refus d'embarquer
--	---

<p><u>Esquimautage en eau calme</u></p>	<p>Esquimautage (obligatoire pour l'inscription en Espoir - rattrapage possible de l'épreuve avant le 01/09/2011)</p>
--	---

L'entretien individuel

<p><u>Entretien individuel</u></p> <p><u>Coefficient : 15</u></p>	<p>Evaluation du projet sportif – fiches de vœux, bulletins scolaires, etc.</p>	<p>Evaluation de 1 à 5 par le Jury d'entretien.</p>
---	---	---

La commission nationale d'admission du 16 mars 2012

- Validera la liste des sportifs proposés à l'inscription en liste ministérielle « Espoir » au titre de la course en ligne, de la descente, du kayak-polo et du slalom (sous réserve de satisfaire au plus tard le 20 septembre 2012 aux impératifs de la Surveillance Médicale Réglementaire pour les athlètes déjà inscrits en liste 2012, ou aux examens médicaux préalables à l'inscription en liste).
- Validera la liste des sportifs, non retenus en liste « Espoir » mais autorisés à s'inscrire dans une de structure d'accès au haut niveau du PES course en ligne, descente et slalom (sous réserve de satisfaire au 20 septembre 2012 aux examens médicaux préalables requis pour une 1^{ère} inscription en liste).

Important : Les athlètes inscrits sur cette liste des « admissibles en structure PES en 2011/12 et présents sur une de ces structures, ne pourront bénéficier de cette présence une deuxième année que s'ils sont admis en Liste Espoir en 2013.

INFORMATIONS

du collectif des conseillers techniques

Envoyé le 8 décembre 2011 – N° 512

Accession à un pôle France ou France Excellence pour la saison sportive 2012-2013

En fonction de leur niveau sportif, la commission nationale d'admission **proposera** aux athlètes une affectation dans une de ces structures. En cas d'acceptation, ceux-ci devront alors remettre à jour la base de données sur l'extranet fédéral (Espace haut niveau) à l'adresse : <http://ffcanoe.cvf.fr/espaceHN/> avant le 31 mai 2012.

Pôle France de Cesson Sévigné

Directrice Marie Françoise PRIGENT mfprigent@ffck.org

Pôle France de Nancy

Directeur Michel SAIDI msaidi@ffck.org

Pôle France de Toulouse

Directeur François MARTINEZ fmartinez@ffck.org

Pôle France excellence de l'INSEP/Vaires/marne

Directeur Xavier FLEURIOT xfleuriot@ffck.org